

	CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2020	Page 1/6
---	---	----------

De : Ghislaine GUILLEMAIN - Secrétaire de séance	A : Participants
Début de séance : 20h30 Fin de séance : 23h30	CC : CORNIL Christine
Objet : Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 octobre 2020	
Étaient présents : Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Didier MOUCHEBOEUF, Marie BERNARD, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Nathalie CHATEFAU, Marc LIONARD, Charlotte DENIS-CUVILLIER et Christophe METREAU Étaient excusés : Gaëtan BUREAU, Olivier CHARRON et Claire RAMBEAU-LEGER Était absent : Claude NEREAU Madame Ghislaine GUILLEMAIN a été nommée secrétaire de séance	

1^{er} Dossier **Approbation du Compte-Rendu de la séance du 16 septembre 2020**
Approuvé

2^{ème} Dossier **Demandes de subventions DSIL pour les projets chaudière du groupe scolaire et panneaux solaires thermiques de l'abattoir**

Projet chaudière biomasse du groupe scolaire communal

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les bâtiments du groupe scolaire de la commune de Montguyon sont actuellement chauffés par une chaufferie centrale composée de 2 chaudières fioul vieillissantes. Suite à l'étude d'opportunité réalisée par le service Energie de l'agence Territoriale de Jonzac, la municipalité a décidé de remplacer ces équipements de production de chaleur en aménageant une chaufferie bois et en reprenant la distribution de chaleur existante pour desservir :

- L'école maternelle et le réfectoire,
- Le bâtiment haut de l'école primaire,
- L'ensemble bas de l'école primaire.

La commune de Montguyon est située sur un territoire boisé avec des volontés fortes de développement des filières de production de biomasse. Elle souhaite donc s'orienter vers des solutions recourant aux sources d'énergie locale pour substituer l'énergie fioul actuellement consommée pour le groupe scolaire.

Monsieur Le Maire précise que la commune peut bénéficier d'un soutien financier au titre du DSIL Grande Priorité suivant le plan de financement ci-après :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

L'investissement dans sa globalité est de 298 415,27 euros HT.

Plan de financement prévisionnel Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande				
Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable HT	Montant subvention HT	Taux intervention
DSIL "grandes priorités"		298 415,27 €	182 033,31 €	61,00%
DSIL "contrats de ruralité"				
DETR				
Autre subvention État ADEME	Sollicité	298 415,27 €	30 940,00 €	9,00%
Fonds européens				
Conseil départemental		85 441,96 €	25 632,59 €	30% sur 85 441,96 euros (reste à charge)
Conseil régional				
Autres (à préciser)				
Sous-total			238 605,90 €	
Autofinancement			59 809,37 €	
Coût HT			298 415,27 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** la demande de soutien financier au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) Grande Priorité pour le projet d'aménagement d'une chaudière biomasse au groupe scolaire d'un montant de 182 033,31€ HT (61%),
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités administratives et signatures relatives à cette demande de subvention.

Projet panneaux solaires thermiques à l'abattoir communal

Monsieur Le Maire rappelle que l'abattoir de Montguyon est un abattoir municipal exploité par une SAEM (Société Anonyme d'Economie Mixte) SACAM. Une première conduite en octobre 2016 commanditée par EDF Optima Solution à la demande de la SECAM a permis d'apprécier l'opportunité d'un projet solaire thermique. En 2019, la chaufferie gaz de l'abattoir a été rénovée.

L'abattoir de Montguyon est un établissement qui consomme des quantités d'eau chaude sanitaire importantes. C'est pourquoi la commune a souhaité étudier l'opportunité d'un projet solaire thermique afin de réduire ses charges d'exploitation.

Cette démarche s'inscrit dans une triple volonté :

- Réduire les dépenses d'exploitation de production d'eau chaude sanitaire,
- Privilégier les solutions mettant en avant les atouts environnementaux (ensoleillement),
- Opter pour une solution propre sans impact négatif sur la qualité de l'air.

La faisabilité technique de la production d'eau chaude sanitaire solaire est vérifiée. En effet, le profil des consommations d'eau chaude sanitaire indique une consommation significative durant l'été qui permet de crédibiliser la solution solaire.

D'un point de vue économique, la solution de projet montre un bilan financier favorable. Ce projet permettra de ne pas utiliser de ressource fossile et d'avoir une installation de production d'eau chaude sanitaire respectueuse de l'environnement.

Devant les arguments liés à l'impact environnemental (énergie renouvelable respectueuse de l'environnement) et l'utilisation d'une ressource locale facilement exploitable, il semble que ce projet mérite d'être considéré.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune peut bénéficier d'un soutien financier au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) Grande Priorité suivant le plan de financement ci-après :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

L'investissement dans sa globalité est de 123 909.15 euros HT.

Plan de financement prévisionnel <small>Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande</small>				
Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable HT	Montant subvention HT	Taux intervention
DSIL "grandes priorités"	Sollicité	123 909,15 €	23 550,32 €	
DSIL "contrats de ruralité"				
DETR				
Autre subvention État ADEME	Acquise	123 909,15 €	75 577,00 €	
Fonds européens				
Conseil départemental				
Conseil régional				
Autres (à préciser)				
Sous-total			99 127,32 €	
Autofinancement (montant provisoire)			24 781,83 €	
Coût HT			123 909,15 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** la demande de soutien financier au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) Grande Priorité pour le projet solaire thermique à l'abattoir communal d'un montant de 23 550,42€ HT
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités administratives et signatures relatives à cette demande de subvention.

Monsieur Le Maire tient à préciser que ces deux demandes de subventions rentrent dans le cadre du plan de relance voté par le gouvernement suite à la pandémie de la COVID-19.

Une enveloppe est attribuée à chaque préfecture des départements. Il n'y a pas de plafond « les premiers arrivés seront les premiers servis ».

3^{ème} Dossier Présentation de la vidéo protection

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la recrudescence des incivilités de ces derniers mois, la question de l'installation d'une vidéo protection sur la commune se pose.

Cette vidéo protection vise comme son nom l'indique à protéger la population, les commerces, les édifices, ...

Un travail avec la gendarmerie a été mené. Une présentation du projet a été faite au Maire et Maires-Adjoints, avec la présentation des emplacements des futures caméras.

Il serait prévu d'implanter 10 caméras sur les points suivants :

- Plaine des sports
- Terrains multi-supports
- Ecuries du château avec le plateau
- Place du champ de foire
- Rue de Vassiac
- Avenue de la République
- Aire de camping-car
- Rond-point de la Zone de Clairvent

L'objectif de cette vidéo protection est l'identification des véhicules et des personnes en cas d'incivilités.

90% des caméras fonctionnent par ondes radio car le filaire demande beaucoup de travaux de génie civil.

La première réflexion est basée sur les emplacements des caméras sur le territoire de la commune.

La vidéo protection est très réglementée pour les emplacements des caméras et la protection des espaces privés.

Page 3/6

Exemple : on ne peut pas positionner une caméra devant une habitation.

Bilan des gendarmes : 30% des affaires sont résolues grâce aux caméras dont les communes sont équipées.

Montguyon n'est pas la seule commune souhaitant se doter d'un système de vidéo protection au sein de notre territoire.

Après la présentation de la vidéo protection par Monsieur Le Maire, les élus du Conseil Municipal souhaitent poursuivre l'étude de la vidéo protection.

L'équipe municipale avec les services de la Gendarmerie organiserons une rencontre citoyenne participative pour les montguyonnais(e)s dans l'objet de présentation de ce dispositif.

4^{ème} Dossier **Projet de l'aménagement de l'avenue de la République par le Conseil Départemental de la Charente Maritime**

Monsieur Le Maire informe que le Conseil Départemental de la Charente Maritime souhaite aménager l'avenue de la République du carrefour de la rue de la Vieille Tour en passant devant le groupe scolaire et jusqu'à la RD 730.

Ce projet avait débuté sous l'ancien mandat et devrait voir le jour en 2022.

Montage financier : 60% pris en charge par le Département

 40% pris en charge par la Commune

Cet aménagement sera constitué de 2 plateaux ralentisseurs (carrefour rue de la Vieille Tour et devant le groupe scolaire), d'une zone 30km sur la longueur de l'aménagement au niveau des plateaux ralentisseurs. Il est prévu un accès PMR sur l'ensemble du cheminement.

Le Conseil Départemental propose plusieurs options de cet aménagement.

Les membres du Conseil Municipal hésitent entre l'option 1 qui positionne les trottoirs en enrobé et l'option 4 en béton désactivé.

Votes à mains levées

Option 1 POUR 1 CONTRE 13 ABSTENTION 1

Option 4 POUR 13 CONTRE 1 ABSTENTION 1

Option 4 : Tous les trottoirs sont en béton désactivé

Montant total HT 22 590,00€

Département (60%) 13 554,00€

Commune (40%) 9 036.00€

5^{ème} Dossier **Modification de la délégation du Conseil Municipal au Maire**

Monsieur Le Maire informe les membres, que suite au dernier Conseil Municipal durant lequel a été validé un Droit de Prémption Urbain, il souhaite modifier l'alinéa correspondant à ce sujet.

Il souhaite préciser un montant de 150 000,00€ maximum au lieu des 4 000,00€ mentionnés dans la délibération actuelle.

De plus, afin de faciliter les démarches administratives dans le cadre de demandes de soutiens financiers pour les futurs projets, Monsieur Le Maire demande l'autorisation aux membres de lui donner délégation pour un montant maximum de subvention par projet de 800 000,00€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** les 2 modifications dans la délibération de la délégation du Conseil municipal au Maire concernant le Droit de Prémption Urbain et les demandes de subventions pour les futurs projets de la commune.

6^{ème} Dossier Présentation d'une convention du Syndicat de Voirie Départemental pour un architecte urbaniste concernant le projet de l'aménagement de la place de la Mairie

Monsieur Le Maire fait part du projet d'aménagement de la place de la Mairie et des rues connexes.

Monsieur Le Maire précise :

- Que le Syndicat Départemental de la Voirie propose de concevoir les études préalables portant sur la requalification de la place de la Mairie et des rues connexes,
- Que la réalisation d'un diagnostic et de plusieurs esquisses est nécessaire pour définir des choix d'aménagements permettant d'améliorer durablement le cadre de vie du bourg,
- Que la réalisation d'un levé topographique s'avère également indispensable à la bonne conduite des études,
- Que la rémunération du Syndicat Départemental de la Voirie concernant la mission de diagnostic serait fixée forfaitairement à 4 300,00€ HT, selon le taux normal de TVA en vigueur,
- Que la rémunération du Syndicat Départemental de la Voirie concernant la mission d'esquisse serait fixée forfaitairement à 3 600,00€ HT, selon le taux normal de TVA en vigueur,
- Que la rémunération du Syndicat Départemental de la Voirie concernant la mission de levé topographique serait fixée forfaitairement à 1 120,00€ HT, selon le taux normal de TVA en vigueur,
- Qu'une convention proposée par le Syndicat Départemental de la Voirie devrait être conclue entre les deux parties, pour toutes les missions précédemment listées,
- Que la signature de la convention vaudrait commande des missions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** les missions proposées par le Syndicat Départemental de la Voirie,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention correspondante et tout document y afférent.

7^{ème} Dossier Présentation des premiers travaux de la fibre optique

Monsieur Le Maire informe les membres présents que le Conseil Départemental de la Charente Maritime lance un plan de travaux de déploiement de la fibre optique car d'ici 2022 toutes les entreprises, et foyers du département seront desservis.

Le Conseil Départemental a retenu ORANGE pour la mise en œuvre de la fibre optique.

ORANGE a lancé des appels d'offres pour les travaux. L'entreprise retenue est SPIE.

ORANGE, lors d'un rendez-vous avec Le Maire et la Maire-Adjointe a présenté les points d'implantations qui sont sous forme de coffret de couleur à déterminer.

Il y aura 4 points d'implantations sur la commune :

- Rue Nationale
- Rue de la Vieille Tour
- Au carrefour de Cottières
- Rue des Trailles

8^{ème} Dossier Signature d'une convention de servitudes avec ENEDIS

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Electricité Réseau Distribution France (ERDF) va procéder à l'enfouissement d'une canalisation électrique sur la parcelle AB161, appartenant à la commune en vue d'un déplacement d'ouvrage place du champ de Foire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la constitution d'une servitude pour le passage de cette canalisation sur le terrain communal, selon les termes de la convention ci-jointe, et d'habiliter Monsieur Le Maire à la signer ainsi que tous les documents administratifs relatifs à ce dossier.

Page 5/6

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, vu la convention, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la constitution d'une servitude de passage de réseau au profit d'ERDF – ENEDIS sur la parcelle AB161, tel qu'indiqué dans la convention,
- **HABILITE** Monsieur Le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents administratifs relatifs à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Accueil des réfugiés

Tremplin17 a mis en place un principe de réinstallation de familles de réfugiés ayant déjà des papiers.

Le bailleur social qui est la SEMIS possède deux logements à Montguyon dont un logement dit « d'urgence ».

Tremplin17 souhaite installer 2 familles de réfugiés dans ces logements.

Tremplin17 lors d'un contact avec Monsieur Le Maire a précisé qu'ils assureraient pleinement le suivi de ce processus.

Monsieur Le Maire demande la position des élus sur ce sujet d'accueil de réfugiés.

Vote pour l'accueil ou pas de réfugiés sur la commune POUR 13 CONTRE 1 ABSTENTION 2

Après le vote, les élus précisent que sur les 2 logements, un soit dédié pour les violences conjugales et toutes situations d'urgences ; et l'autre logement pourrait accueillir une famille et uniquement une famille avec enfants.

Les membres demandent également que Tremplin17 établisse une convention qui précisera toutes les modalités de cet accueil avec leurs engagements de la prise en charge complète des familles par leurs soins.

Sans cette convention, la commune n'accueillera pas de familles de réfugiés.

Plan Local Urbanisme de la commune

Monsieur Le Maire a assisté à un Conseil communautaire dont le sujet de l'urbanisme de notre territoire était à l'ordre du jour.

Le PLU de la commune est régie aujourd'hui par le SCOT qui est un document d'urbanisme de la COMMUNAUTE DE HAUTE-SAINTONGE.

Ce SCOT a été validé par le conseil communautaire du dernier mandat. Ce dernier entraîne la modification de tous les PLU afin qu'ils se mettent en conformité avec le SCOT. Toutes les communes de la Haute Saintonge sont concernées par ces modifications.

Un lourd travail de mise en conformité de ce document d'urbanisme va être mis en œuvre car le PLU doit être modifié à l'horizon de 2022.

Fin de la séance à 23h30.

Le Maire,
Julien MOUCHEBOEUF